

Commune historique d'AlME

Plan Local d'Urbanisme



Règlement graphique

Plan 4.2.4 Villette - Plan Cruet

Révision allégée n°1 approuvée le 26 avril 2018
 Modification n°1 approuvée le 28 juin 2018
 Modification n°2 approuvée le 28 novembre 2018
 Révision allégée n°2 approuvée le 30 septembre 2021
 Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 janvier 2024
 Révision allégée n°3 approuvée le 27 juin 2024
 Modification simplifiée n°2 en cours



Fond : cadastre DGFIP 2017

 $1/2000e$

ZONES DU PLU

- Ua : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Alme
- Uaz : zone urbaine mixte de constructions anciennes du bourg d'Alme, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uaa : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux
- Uaaz : zone urbaine mixte de constructions anciennes des villages et hameaux, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uag : zone des villages réservée l'implantation de garages
- Uaz : zone des villages réservée l'implantation de garages, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Ub : zone urbaine mixte dense
- Ubz : zone urbaine mixte dense, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uba : zone urbaine mixte dense située en bord de voie ferrée
- Ubaz : zone urbaine mixte dense située en bord de voie ferrée, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uc : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat
- Ucz : zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation principale d'habitat, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uy : zone d'activités spécialisées réservée au service public ferroviaire
- Uz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales / au Gentil
- Uz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales / au Gentil, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uz : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales / à La Plaine Alme 2000
- Uzsp : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales / à La Plaine Alme 2000, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uzm : zone destinée à l'hébergement touristique et aux activités touristiques estivales et hivernales / à Montalbert, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uz : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer
- Uza : zone qui correspond à des lieux destinés à des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uz : zone d'activités économiques, industrielles, artisanales ou tertiaires existantes ou à créer, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uz : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes
- Uz : zone correspondant à la station d'épuration, aux Combes, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Uz : zone correspondant à la zone d'activité des lies
- Uz : zone correspondant à la zone d'activité des lies, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Upe22 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Upe1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Upe2 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Upe1 : zone correspondant au parc d'activités économiques de Plan Cruet
- Uv : zone à Montalbert où sont autorisées la construction de parkings et de voies de circulation
- AUb : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat dense
- AUz : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne
- AUz : zone d'urbanisation future destinée à l'habitat de densité moyenne, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- AUz : zone d'urbanisation future destinée aux activités industrielles et artisanales
- AUz : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme
- AUz : zone d'urbanisation future correspondant à des terrains non équipés, vierges ou peu occupés qui ne peuvent être desservis à court terme, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- A : zone agricole à protéger
- Aa : zone agricole où sont autorisées les constructions et installations agricoles
- Az : zone correspondant à des activités artisanales isolées à Tessens et aux Plantées
- Ag : zone correspondant à des garages isolés à Mollet, au Champ de la Tourne et à Tessens
- Aj : zone correspondant à des jardins individuels et leurs constructions afférentes
- Am : zone correspondant au hameau de Montgilbert
- Ap : zone correspondant au hameau de Piangerlan
- Ar : zone correspondant aux restaurants d'altitude
- Ap : zone correspondant au restaurant d'altitude de Prajouardan
- As : zone agricole support du domaine skiable
- N : zone naturelle et forestière à protéger
- Nz : zone de mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol
- NL : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air
- NLz : zone qui accueille des activités sportives, de loisirs et des hébergements de plein air, concernée par des risques naturels (voir PIZ)
- Nh : zone correspondant aux abords de la basilique Saint Martin et de la chapelle Saint Eustache
- Ns : zone naturelle et forestière support du domaine skiable
- Nst : zone correspondant à l'emprise du domaine skiable et où sont autorisés les équipements récréatifs, à Montalbert

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

-  Zones humides protégées au titre de l'article L151-23
-  Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151.15 du Code de l'Urbanisme
-  Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Périmètre Natura 2000 protégé au titre de l'article L151-23
-  Jardins protégés au titre de l'article L151-23
-  Espace agricole protégé au titre de l'article L151-23
-  Emplacement réservé

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- ■ ■ Grande Rue et Rue de l'Eglise : règles spécifiques mises en place au titre de l'article L151.16

INFORMATION SUR LES BÂTIMENTS

- ✱ Bâtiment agricole d'élevage

ÉLÉMENTS INFORMATIFS

- Périmètre d'étude du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'inondation)
-  Périmètre d'étude du PPRm Périmètre d'étude du PPRI (Plan de Prévention des Risques miniers)
-  Périmètre d'étude du PIZ (Plan d'Indexation en Z)
-  Secteurs voisins de la RN 90 soumis à prescriptions d'isolation acoustique

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVEES				
Index	Désignation de l'opération	Secteur	Surface en m²	Zone de réaffectation
1	Elargissement de voirie	Vilardand	204	Commune A et U c
2	Réhabilitation urbaine	Aime-bourg	444	Commune Ua
3	Aménagement de carrefour	Aime-bourg	118	Commune Uaz
4	Logement social	Aime-bourg	600	Commune Ua
5	Cheminement piéton	Aime-bourg	235	Commune Uaz
6	Aménagement de voirie	Aime-bourg	610	Commune Ubz-Ubzaz
7	Extension du cimetière	Tessens	374	Commune A
8	Parkings - aménagement de place	Tessens	11	Commune Uaa
9	Stationnement	Tessens	145	Commune Uaa
10	Stationnement - voirie	Tessens	2058	Commune Uaa
11	Bouclage voie de desserte	Vilardand	1216	Commune A - Ucz
12	Aménagement de parkings	Le Breuil	44	Commune Uaa
13	Voirie de désenclavement agricole	Vilardand	202	Commune Uc
14	Elargissement chemin	Charve	215	Commune A
15	Ouvrages de protection littoral Agol	La Ravotte	1748	Commune A
16	Extension du camping et d'une zone de loisirs	Le Breuil	9636	Commune Ua
17	Aire de retournement	Villette	448	Commune U-c-h
18	Stationnement	Villette	340	Commune Uaa
19	Desserte future de la zone AU	Villette	416	Commune Ua
20	Extension de l'école	Longe-bo	796	Commune Uaa
21	Stationnement en aire de surface	Longe-bo	637	Commune Uaa
22	Aménagement voirie et aire de roulement	Longe-bo	272	Commune Uaa
23	Stationnement	Montabert	580	Commune Uaa
24	Aménagement de voirie	Montabert	37	Commune Uaa
25	Aménagement abords rue piétonne	Montabert	156	Commune Uaa
26	Voirie d'entrée au hameau de l'orgueil	Monégan	260	Commune A
27	Stationnement	Pierrefrais	757	Commune A
28	Stationnement	Placand	193	Commune Uaa
30	Elargissement chemin	Vilardand	895	Commune A
31	Cheminement piéton	Aime-bourg	60	Commune Ubz

